

Gouvernement du Québec

Décret 376-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT la nomination du président et de quatre membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE l'article 4 de la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (chapitre S-17.4) prévoit que le conseil d'administration de la Société est composé notamment de huit membres nommés par le gouvernement pour une période d'au plus trois ans;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme, parmi les membres du conseil d'administration, le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2010 du 1^{er} septembre 2010, monsieur Fernand Labrie a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2010 du 1^{er} septembre 2010, madame Sylvie Pinsonnault a été nommée membre du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2010 du 1^{er} septembre 2010, madame Chantal Blouin a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2010 du 1^{er} septembre 2010, monsieur Claude Pinault a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2010 du 1^{er} septembre 2010, monsieur Brian Girard a été nommé membre du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer parmi les membres le président du conseil d'administration;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie et de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec :

QUE monsieur Pierre B. Lafrenière, premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Investissement Québec, soit nommé membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Fernand Labrie;

QUE madame Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Investissement Québec, soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Brian Girard;

— madame Jocelyne Marquis, directrice principale, développement des affaires, partenaires institutionnels, Investissement Québec, en remplacement de madame Chantal Blouin;

— madame Danielle Vivier, directrice du développement durable et de l'évaluation de la performance, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Claude Pinault;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59401

Gouvernement du Québec

Décret 377-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT la nomination de monsieur Sylvain Simard comme membre indépendant et président du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société des alcools du Québec (chapitre S-13) prévoit que la Société des alcools du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 7.2 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE monsieur Norman E. Hébert a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, par le décret numéro 47-2009 du 28 janvier 2009, et qualifié comme membre indépendant en vertu du décret numéro 1219-2011 du 30 novembre 2011 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie :

QUE monsieur Sylvain Simard, ex-membre de l'Assemblée nationale, soit nommé membre indépendant et président du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2013, en remplacement de monsieur Norman E. Hébert;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État s'applique à monsieur Sylvain Simard.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59402

Gouvernement du Québec

Décret 378-2013, 10 avril 2013

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière sous forme d'une contribution financière non remboursable au montant maximal de 7 970 000 \$ par Investissement Québec à Corporation ID Biomédical du Québec

ATTENDU QUE Corporation ID Biomédical du Québec compte réaliser, à son usine de Québec, un projet visant la modernisation et l'ajout d'une nouvelle ligne de remplissage et d'emballage de vaccins pandémiques ainsi que l'ajout d'une nouvelle ligne de conditionnement de vaccins antigrippaux (le «Projet»);

ATTENDU QUE Corporation ID Biomédical du Québec a demandé l'aide du gouvernement pour réaliser son projet, lequel présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, la société doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'Investissement Québec soit mandatée pour accorder à Corporation ID Biomédical du Québec une aide financière sous forme d'une contribution financière non remboursable au montant maximal de 7 970 000 \$ pour la réalisation de son Projet;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et de l'Économie et de la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec;